



## L'HISTOIRE

# Le mousseux de Méditerranée gagne sa guerre contre le crémant d'Alsace

**L**es producteurs de vins mousseux de Méditerranée peuvent enfin trinquer en toute tranquillité et déboucher des bouteilles de leur cru. Dans la guerre picrocholine qui les oppose depuis des années aux producteurs de crémants d'Alsace, de Bourgogne et de Loire (appellations d'origine contrôlée au cahier des charges exigeant), les Sudistes viennent en effet de gagner une bataille décisive. Le Conseil d'État les a définitivement autorisés à produire, et surtout à commercialiser, des bouteilles de vin effervescent estampillées de l'IGP (indication géographique protégée) «Méditerranée». Leurs rivaux ont tout fait pour les en empêcher, craignant sans doute l'émergence d'une concurrence plus glamour. Si le Conseil d'État a retoqué les vellétés des producteurs de «Pays d'Oc», «Comté



Tolosan», «Coteaux de l'Auxois» et «Vins des Albobroges» de vendre du mousseux sous ces appellations, il a validé la demande de ceux de Méditerranée. Ceux-ci ont prouvé l'antériorité de la production de vins effervescents sur leurs terres depuis plus d'un siècle et de la continuité de cette production. Les 200 opérateurs locaux qui perpétuent ces traditions ne seront donc pas contraints de vendre leurs bouteilles (500 000 aujourd'hui, sans doute beaucoup plus demain) sous le label «vin de France», pas assez efficace sur le plan commercial. Avec l'estampille «Méditerranée», ils espèrent rivaliser avec le cava espagnol et le prosecco italien, dont les ventes mondiales explosent depuis quelques années, grâce à des prix bien plus accessibles que les champagnes français. ■

**IVAN LETESSIER**